

Championnat ligue Jeunes individuel

Préambule

Le présent règlement répond aux contraintes fixées par le règlement FFE sur les qualifications aux championnats de France des Jeunes.

Le championnat de Ligue Jeunes est ouvert aux licenciés français, ainsi qu'aux étrangers scolarisés en France.

Un responsable désigné par chaque comité départemental recueille les inscriptions des jeunes qualifiés de son département qui sont assurés d'aller au championnat de ligue Jeunes et transmet la liste au directeur des Jeunes de la ligue pour le 15 décembre au plus tard.

Tout qualifié pour le championnat de France Jeunes se désistant doit prévenir au plus vite le directeur des Jeunes avant fin février.

Article 1. Licences

Tout licencié n'étant pas un qualifié d'office comme prévu à l'article 2.6 du règlement fédéral, doit, pour valider sa qualification au championnat de ligue Jeunes, participer aux qualifications départementales.

Cette obligation ne s'applique pas aux cadets/juniors.

Les championnats de ligue Jeunes sont ouverts aux joueurs des catégories petits-poussins à cadets/juniors de la ligue des Pays de la Loire.

Le tournoi Promotion est ouvert aux joueurs des catégories petits-poussins à minimes de la ligue qui ne se sont pas qualifiés pour le championnat de ligue des Jeunes.

Les joueurs doivent être obligatoirement titulaires d'une **Licence A**.

Article 2. Règles du jeu

Les règles du jeu sont celles de la FIDE et de la FFE, en vigueur à la date du championnat, et sont applicables à toutes les parties.

Les appariements se font:

- soit au « Système Suisse » (version la plus classique, Règles C.04 FIDE) sans aucune protection de club ou de famille
- soit au Système «toutes rondes», selon les «Tables de Berger».

Seront appariés à la 1ère ronde les joueurs ayant fait contrôler leur licence le 1^{er} jour de la compétition avant l'heure indiquée. Tout joueur dépassant cette heure ne sera apparié qu'à la 2ème ronde.

Article 3. Cadences

Le championnat se déroule sur 4 jours au moment des congés scolaires d'hiver:

- soit le 1^{er} samedi, dimanche, lundi et mardi
- soit le dernier jeudi, vendredi, samedi et dimanche.

Catégories poussins, petits-poussins et tournoi Promotion: les tournois se joueront en **9 rondes à la cadence de 50 mn + 10 s/c**, notation obligatoire (classement ELO FIDE et classement ELO FFE). Les tournois seront pris en compte pour le ELO FIDE si dans le tournoi concerné aucun joueur n'a un classement ELO FIDE égal ou supérieur à 1600.

Catégories pupilles à juniors: les tournois se joueront en **7 rondes à la cadence de 1h30 mn + 30 s/c**, notation obligatoire (Homologué classement ELO FIDE et classement ELO FFE).

Catégories « petits-poussins » et « petites-poussines » : la notation est recommandée mais pas obligatoire.

Article 4. Tournois

Les joueurs sont répartis dans 6 championnats:

- Petits poussins, Poussins,
- Pupilles,
- Benjamins,
- Minimes,
- Cadets et Juniors,
- Un Tournoi «Promotion» (*ouvert aux catégories Petits Poussins à Minimes*).

Un **championnat réservé aux filles** est organisé dans les catégories petits poussins à minimes, *dès lorsqu'il y a au moins 4 inscrites dans la catégorie*. Pour les cadettes et juniores, si elles ne sont pas 4 elles passent dans l'Open Cadets Juniors.

Si, dans une catégorie, il y a moins de 4 filles inscrites, l'arbitre principal proposera aux filles de la même catégorie ayant le meilleur Elo (en cas d'ex æquo aux plus âgées) inscrites dans le tournoi « Promotion » de compléter la catégorie.

Si cela n'est pas possible, les filles inscrites dans la catégorie joueront avec les garçons dans un tournoi «mixte».

Si moins de 11 joueurs ou 11 joueuses sont présents dans les catégories petits-poussins et poussins : un système «toutes rondes» est organisé.

Si moins de 9 joueurs et/ou 9 joueuses sont présents dans les catégories pupilles à juniors : un système «toutes rondes» est organisé.

Pour éviter les effectifs impairs : l'arbitre principal propose au plus fort joueur de la catégorie concernée inscrit au tournoi « Promotion » et qui est remplaçant à la suite de la phase départementale de jouer dans le championnat de sa catégorie.

Article 5. Horaires

1er jour: pointage de 9h00 à 12h00

Le pointage est assuré par l'organisateur.

Petits poussins à poussins et tournoi Promotion

1er jour: ronde 1 à 13h00, ronde 2 à 15h00

2ème jour: ronde 3 à 10h15, ronde 4 à 14h00, ronde 5 à 16h00

3ème jour: ronde 6 à 10h15, ronde 7 à 14h00, ronde 8 à 16h00

4ème jour: ronde 9 à 10h15

Pupilles à juniors

1er jour: ronde 1 à 13h00, ronde 2 à partir de 17h00

2ème jour: ronde 3 à 8h45, ronde 4 à 14h00

3ème jour: ronde 5 à 8h45, ronde 6 à 14h00

4ème jour: ronde 7 à 8h30

4ème jour: remise des prix: vers 13h15

Un joueur peut avoir jusqu'à 30 minutes de retard au début de la partie, au-delà la partie est perdue par forfait.

Article 6. Titres régionaux

Les titres de champion, championne, vice-champion, vice-championne de ligue sont respectivement attribués aux 1^{er} et 2^{ème} de chaque tournoi.

Cas de filles s'inscrivant avec les garçons dans un championnat qui dès lors devient «mixte» : elles ne pourront être sacrées championnes féminines de leurs catégories ; par contre elles pourront être sacrées «champions» de Ligue de la catégorie, si elle termine à la 1^{ère} place, devant les garçons. **Si par contre c'est la direction du tournoi qui décide de les inscrire en «mixte»**, par manque d'effectifs dans chez les filles (moins de 4 filles dans la catégorie), celle qui termine 1^{ère} parmi les filles (même si elle est seule) sera déclarée «championne féminine » de sa catégorie.

Article 7. Les qualifiés pour les championnats de France

Les quotas de qualifiés garçons et filles pour chaque catégorie sont calculés par la FFE en fonction des effectifs licenciés A première année et deuxième année de la catégorie précédente.

Lorsque, dans une catégorie, le quota de qualifiés fixé par la FFE n'est pas atteint: les places vacantes ne peuvent être attribuées à d'autres catégories.

Les qualifiés d'office pour les championnats de France Jeunes peuvent participer aux championnats de ligue *mais uniquement dans leurs catégories d'âge*, sauf dérogation express de la commission Jeunes de la ligue. S'ils jouent dans leurs catégories ils sont écartés de la liste des qualifiés par les championnats de ligue. Si la commission Jeunes les autorise à jouer dans une autre catégorie que la leur et qu'ils terminent 1^{er}, ils sont déclarés champions de la catégorie.

Si le nombre de licenciés ou de participants dans une catégorie est inférieur au nombre de places qualificatives, ceux-ci devront disputer un tournoi mixte (garçons et filles) dans leur propre catégorie pour valider leur qualification.

La qualité de qualifié d'office doit impérativement être confirmée par une prise de licence A avant le 1er décembre de la saison en cours; à défaut, la qualification d'office est annulée.

Article 8. Classements

Le classement des qualifiés et des remplaçants pour les championnats de France est *établi sur la seule grille américaine établie par le logiciel Papi*.

Le classement est établi d'abord au nombre de points.

Le départage se fait en utilisant dans l'ordre (tournois au « Système Suisse»):

- le Buchholz Tronqué,
- le Buchholz,
- la Performance.

Dans le cas d'un tournoi « Toutes rondes » les départage utilisés sont le Sonnenborn-Berger puis le Koya.

Article 9. Choix des arbitres

Les arbitres au nombre de 2 minimum sont désignés par le Comité Directeur de la Ligue sur proposition du Président de la Ligue et du Directeur Régional de l'Arbitrage ; la composition de l'équipe d'arbitres est la suivante :

- Un arbitre principal pour les pupilles à juniors : un AF2 minimum,
- Un arbitre principal pour les petits poussins à poussins et le tournoi promotion : un AF2 minimum,
- Un arbitre-adjoint : un stagiaire du club organisateur ou du département.

Les arbitres officiant lors des championnats de ligue Jeunes doivent appliquer scrupuleusement et intégralement l'ensemble du présent règlement, du contrôle des licences au respect des cadences.

Ils sont particulièrement attentifs, s'agissant d'une compétition recevant de très jeunes joueurs, aux ingérences éventuelles des adultes dans le cours du jeu.

Article 10. Quotas départementaux

Tous les joueurs qui ont participé à la phase Départementale sont repêchables sauf si ils ou elles abandonnent le tournoi. **Pour avoir le statut de qualifié ou de repêchable, il faut que son tournoi soit complet.**

Les qualifiés d'office pour les championnats de Ligue Jeunes peuvent participer aux championnats départementaux. S'ils jouent dans leurs catégories, ils sont écartés de la liste des qualifiés par les championnats départementaux. Si la commission Jeunes les autorise à jouer dans une autre catégorie que la leur et qu'ils terminent 1^{er}, ils sont déclarés champions de la catégorie dans laquelle ils ont joué effectivement et ils pourront alors choisir:

- soit de jouer dans leur catégorie en qualité de qualifié d'office
- soit de jouer dans la catégorie dans laquelle ils sont champions départementales.

Dans chaque tournoi, sont qualifiés les joueurs ayant totalisé au moins un demi point de plus que la moyenne à condition d'avoir fini le tournoi. En cas d'effectifs insuffisants et de regroupement de 2 catégories d'âge (mixtes) en un seul tournoi, les 2 premiers de chaque catégorie seront qualifiés.

Tous les Champions de Ligue de la saison précédente sont qualifiés d'office qu'ils changent de catégories ou non.

Les qualifications par le Elo FFE ou FIDE du 1^{er} septembre pour le Championnat de Ligue selon la règle suivante:

Catégories Mixtes : Minimes : 2000, Benjamins 1900, Pupilles 1750, Poussins 1600

Catégories Filles : Minimes 1750, Benjamins 1650, Pupillettes 1500, Poussines 1350.

Le tableau des qualifiés d'office pour le Championnat de Ligue sera édité fin septembre.

Toutes les féminines participants aux championnats départementaux sont qualifiées pour les championnats de Ligue, sauf si elles sont plus de 5 dans leur catégories dans ce cas, seul les 5 premières sont qualifiées les autres deviennent repêchables en cas de désistement.

Les qualifiés d'office pour le championnat de Ligue ou de France, via leur Élo ou leurs résultats lors du championnat précédent, peuvent participer aux championnats départementaux. Ils sont écartés lors de l'établissement de la liste des qualifiés, ces places sont attribuées au suivant dans le classement des championnats départementaux.

Dérogations : Chaque département possède une dérogation qu'il devra donner en priorité à un joueur absent lors des championnats départementaux pour maladie, voyage scolaire ou autre.

Article 11. Cadences départementales

En application de l'article 2.3 du règlement fédéral sur le championnat de France Jeunes, les cadences départementales sont les suivantes:

Petits-poussins à Poussins :

- Loire-Atlantique: 7 x 20 mn ou cadence Fischer équivalente
- Mayenne : 7 x 20 mn ou cadence Fischer équivalente (**petits poussins seulement**)
- Sarthe: 7 x 20 mn ou cadence Fischer équivalente
- Maine-et-Loire : 7 x 20 mn ou cadence Fischer équivalente
- Vendée : 7 rondes de 20 mn ou cadence Fischer équivalente

Pupilles à Juniors (si l'effectif de chaque catégorie le permet) :

- Loire-Atlantique: 6 rondes de 50 mn + 10 sec/coup sur 2 jours
- Mayenne : 6 rondes de 50 mn + 10 sec/coup sur 2 jours (**+ Poussins**)

- Sarthe: 6 rondes de 50 mn + 10 sec/coup sur 2 jours
- Maine-et-Loire : 6 rondes de 50 mn + 10 sec/coup sur 2 jours
- Vendée : 6 rondes de 50 mn + 10 sec/coup sur 2 jours

Les cadences ci-dessus figurent dans chacun des règlements départementaux.

Le nombre de rondes est théorique (Cf. : article 2.1 du règlement du championnat de France Jeunes).

Article 12. Commission d'appel

Une commission d'appel est constituée au début du championnat, sa composition est la suivante:

- l'arbitre principal ou un représentant du corps arbitral qu'il aura désigné
- le directeur régional des Jeunes, ou son représentant,
- l'organisateur, ou son représentant.

Aucun membre de la commission ne peut délibérer sur une question le concernant.

Article 13. Absence d'un compétiteur

Un joueur inscrit à la compétition mais qui ne se présente pas et qui ne donne pas une excuse motivée au plus tard 15 jours après la fin de la compétition se voit exclu du championnat de Ligue l'année suivante par décision du Directeur Jeunes. Si la famille fait appel, la Commission Jeunes & Scolaire décide en dernier recours.